

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 08983
Numéro SIREN : 388 083 461
Nom ou dénomination : DYNEXPERT

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2023 sous le numéro de dépôt 3486

DYNEXPERT
Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros
Siège social : 12 rue de Florence, 75008 PARIS
388 083 461 RCS PARIS

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt deux,
Le vingt huit juin,
A dix neuf heures,

Les associés de la société DYNEXPERT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 12 rue de Florence 75008 PARIS, sur convocation faite par le Président le 13 juin 2022 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric KERLAN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Xavier PELICOT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2500 actions sur les 2500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la fin des mandats de la SAS BOUTON ET ASSOCIÉS, commissaire aux comptes titulaire, démissionnaire au 13 décembre 2021, et de Monsieur Carlos FERNANDES, Commissaire aux Comptes suppléant, à effet du 31 décembre 2021, date de la dernière clôture des comptes.

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler ces mandats.

Il convient de demander la suppression de cette mention au RCS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme.

A Paris
Le 28 juin 2022

Le Président
Frédéric KERLAN

